



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 25 août 2005

LE SNPDEN RENCONTRE LE CABINET DU MINISTRE

Le 23 août, une délégation du SNPDEN conduite par Philippe Guittet a rencontré Bernard Thomas, directeur adjoint du cabinet de ministre et Emmanuel Roy, conseiller social, afin de faire le point. Lors de cette rencontre de plus de deux heures, de nombreux points ont pu être abordés. Voici les questions les plus urgentes concernant la rentrée.

En ce qui concerne les textes que nous attendons pour nous-mêmes, l'indexation des indemnités à compter du 1^{er} juillet nous a été confirmée. Le texte sur les nouvelles modalités de la mise en oeuvre de la clause de pénibilité doit paraître sous peu. Nous avons, à cette occasion, renouvelé notre demande de son extension aux adjoints, dont rien ne justifie qu'ils en soient exclus.

Nous nous sommes étonnés de la non parution de la plupart des textes ayant trait à la mise en oeuvre de la loi d'orientation. L'explication donnée est le long circuit nécessaire (diverses signatures, Conseil d'Etat... etc.). Nous attendons particulièrement la publication du décret modificatif à celui du 30 août 1985.

En ce qui concerne le texte sur les remplacements : ni le décret, ni la circulaire d'accompagnement ne seront parus alors que les professeurs attendront, légitimement, des précisions à la rentrée. Bien qu'une certaine modération sur ce thème semble devenue de mise au ministère, nous avons dénoncé la procédure envisagée ("protocole" au statut nébuleux, incompatibilité entre les notions d'obligation et de volontariat, etc.) qui risque de mettre systématiquement les personnels de direction en porte-à-faux. Il nous a été précisé que les recteurs et les inspecteurs d'académie seraient invités à consacrer leur énergie à l'amélioration du remplacement pour ce qui les concerne plutôt que de harceler les personnels de direction sur cette question. Dont acte.

La journée dite "de solidarité nationale", prendrait pour les personnels la forme de deux demi-journées de concertation hors de la présence des élèves. Là aussi, une indication claire risque de ne pas être parvenue avant la rentrée.

Enfin, l'implantation d'un "très grand nombre" d'emplois aidés dans les lycées et les collèges nous a été annoncée. Nous avons fait part à la fois de notre intérêt pour cette mesure, mais aussi des réticences quant à leur absence de durabilité (voir également le communiqué du SNPDEN à ce sujet). Nous avons particulièrement abordé la question de leur financement (peu éclaircie, semble-t-il) et de leur gestion. En effet, il serait à nouveau envisagé de la faire assurer pour les écoles par des EPLE. Nous avons clairement affirmé notre opposition à la reconduction des modalités que nous avons connues pour les aides éducateurs. Si une telle hypothèse était retenue (notamment faute d'alternative juridique), nous ne saurions l'accepter que sous une forme nouvelle : celle d'une convention explicite passée entre l'établissement support et les différents protagonistes (y compris l'Etat) listant les obligations de chacun, et précisant la compensation des charges nouvelles. Une extrême vigilance syndicale sera nécessaire notamment pour rappeler fermement aux autorités de tutelle qu'une convention est négociée et librement consentie.

Nous avons rappelé notre volonté de concertation tripartite (ministère – ARF- SNPDEN) sur les conventions de transfert des personnels TOS. D'autres points ont été abordés qui seront repris dans le compte-rendu qui paraîtra dans le *Direction* n° 132.